

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME**

Séance du 05 juin 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	03
Votants	15

Date de la convocation
01/06/2026

L'an deux mille vingt-six -----
le 05 juin à 18h30-----
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sur convocation du décret n°2026-301 du 21 avril 2026, à la Mairie, sous la présidence de M. ORLOWSKI François, Maire.

Présents : BERNARD Daniel, CHAMPAVERE Aurélian, CHAUMONT-DUCHEMIN Valérie, CHERON Aurélie, CLUZEL Virginie, FÉRÈRE Dominique, FONTAINE Laurent, GROS Anne-Line, LAVAL Fabrice, ORLOWSKI François, PERUCCA Odile, RICHAUD Florian

Absent excusé : AGERON Jérémy, MONZON Morgane, POPELARD Elodie

Pouvoir : AGERON Jérémy à ORLOWSKI François, MONZON Morgane à FONTAINE Laurent, POPELARD Elodie à GROS Anne-Line

Secrétaire de séance : LAVAL Fabrice

N° 2026-49

OBJET : Désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Codes Electoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les Conseils Municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Le Grand-Serre sera le suivant :

- 3 délégués à élire,
- 3 suppléants à élire.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. LAVAL Fabrice

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. PERUCCA Odile, FONTAINE Laurent, CHERON Aurélie et CHAMPAVERE Aurélian

Election des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, **il est procédé au vote.**

Résultats du scrutin :

Après rappel de l'objet de la séance, après enregistrement des candidats :

- **Délégué 1** : GROS Anne-Line, 15 voix
- **Délégué 2** : LAVAL Fabrice, 15 voix
- **Délégué 3** : MONZON Morgane, 15 voix

- **Suppléant 1** : PERUCCA Odile, 15 voix
- **Suppléant 2** : AGERON Jérémie, 15 voix
- **Suppléant 3** : ORLOWSKI François, 14 voix

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents.

Pour extrait certifié conforme.

**Fait à Le Grand-Serre,
le 05 juin 2026**

**Le Maire,
François ORLOWSKI**

